

Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade évoluant en établissement en établissement pénitentiaire ou dans un Département des Affaires Immobilières (DAI) en DISP.

Prérequis

Avoir des notions de maintenance bâtementaire.

Enjeux

La maintenance du patrimoine devient un poste budgétaire important. La technicité des ouvrages, le développement des équipements techniques et la complexité croissante des installations entraînent des responsabilités juridiques importantes obligeant les responsables maintenance à plus de rigueur dans la gestion et l'organisation.

Cette formation vise à identifier les principales pathologies du bâtiment, pour être en capacité de mettre en place les mesures nécessaires de prévention ou pour les éviter dans le cadre d'une opération de construction ou de rénovation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Approfondir ses connaissances sur la sinistralité dans le bâtiment
- Analyser les principaux désordres du bâtiment et y apporter les remèdes appropriés (structures, façades et toitures)
- Identifier et résoudre les problèmes liés à l'humidité (remontées capillaires, condensation, ventilation)
- Conduire et/ou réorganiser un système de gestion de la maintenance et de l'exploitation sur un patrimoine existant
- Établir un dossier d'exploitation et de maintenance
- Organiser un système de gestion : recueil des données, organisation et planification des interventions
- Conduire un diagnostic sur un patrimoine : méthodologie, outils pratiques, grilles
- Distinguer les principaux systèmes d'information : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), Gestion Technique Centralisée (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB)

Contenu détaillé du programme

Jour 1 et 2 :

La pathologie des bâtiments :

- Pathologies de l'enveloppe
- Pathologies des charpentes bois, des couvertures
- Pathologies des toitures terrasses et de leurs revêtements d'étanchéité
- Pathologies liées à l'humidité
- Ventilation des locaux d'habitation et des bâtiments tertiaires

Référence (n° Harmonie) :
52009025

Date limite d'inscription :
27/02/2026

Durée : 3 jours

Dates :
Du 24 au 26 mars 2026

Horaires* :

Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi: 09h-12/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Cabinet de formation

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 12

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.90.27

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jour 3 et 4 :

Organisation et la mise en œuvre de la maintenance des bâtiments.

- Politique d'exploitation et de maintenance d'un patrimoine
- Mise en place d'un système de gestion de patrimoine

Toutefois, les thématiques « technologie », « pathologie », « maintenance et exploitation » des constructions étant étroitement liées, ces différents sujets seront abordés simultanément afin de souligner leurs interdépendances.

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Préalablement à la formation, les stagiaires seront sollicités par le service formation de l'ENAP afin de préparer des expériences vécues dans le cadre de leur travail (sous forme de photos, croquis, plans, compte rendu d'expertise). Ces différents exemples seront exposés collectivement et traités pédagogiquement au cours de la formation par le formateur.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.